

Abo **Acharnement thérapeutique**

Le CHUV est attaqué pour s'être acharné sur un patient

Une veuve reproche à l'Hôpital de ne pas avoir respecté les directives anticipées de son mari. Après des semaines de souffrance, il a recouru à Exit.



Julien Culet

Publié: 21.06.2021, 06h53



Le CHUV n'aurait pas suivi les directives anticipées du septuagénaire, en 2019.

VQH

Le mari de Christine* a vécu des semaines de calvaire. Âgé de 74 ans, ce retraité était décrit comme «d'un naturel extrêmement actif», grand amateur de voyages et de marche. Ainsi, il lui était inimaginable de se retrouver diminué, dans un fauteuil roulant. Le septuagénaire avait donc pris ses dispositions et rédigé ses directives anticipées. Sa veuve attaque désormais le CHUV pour ne pas les avoir respectées lorsque la vie de son époux a basculé, le 24 juin 2019, et qu'il s'est retrouvé grabataire.

Ce jour-là, victime de tachycardie, il a été transporté à l'hôpital vaudois. Il doit subir une première opération, dite de routine. Tout ne se passe pas comme il faut et il doit être opéré à cœur ouvert. Prévenue des complications sur le vif, Christine ne perd pas son sang-froid et rappelle aux médecins les volontés de son mari de ne pas être réanimé en cas de problème. Il l'a pourtant été après un

arrêt cardiaque à la sortie du bloc. Au petit matin, lorsqu'elle peut le voir, c'est le choc. «Ils ont dû le brancher à une machine car son cœur était trop fatigué. Il avait des tuyaux partout», témoigne-t-elle.

Le septuagénaire va ensuite faire cinq semaines de coma. «Il y a eu plusieurs épisodes au cours desquels on m'a dit qu'il n'allait pas passer la nuit», relate l'habitante de Bulle (FR). Elle réitère les volontés de son mari, mais elle affirme s'être heurtée à un mur. «Je crois qu'il y a eu une volonté de l'hôpital de réparer à tout prix ce qui s'était passé durant l'intervention», suppose-t-elle.

«Dans cette histoire, ce qui est vraiment horrible, c'est qu'on nous a volé notre dernier moment. S'il s'était endormi dans son sommeil, cela aurait été différent.»

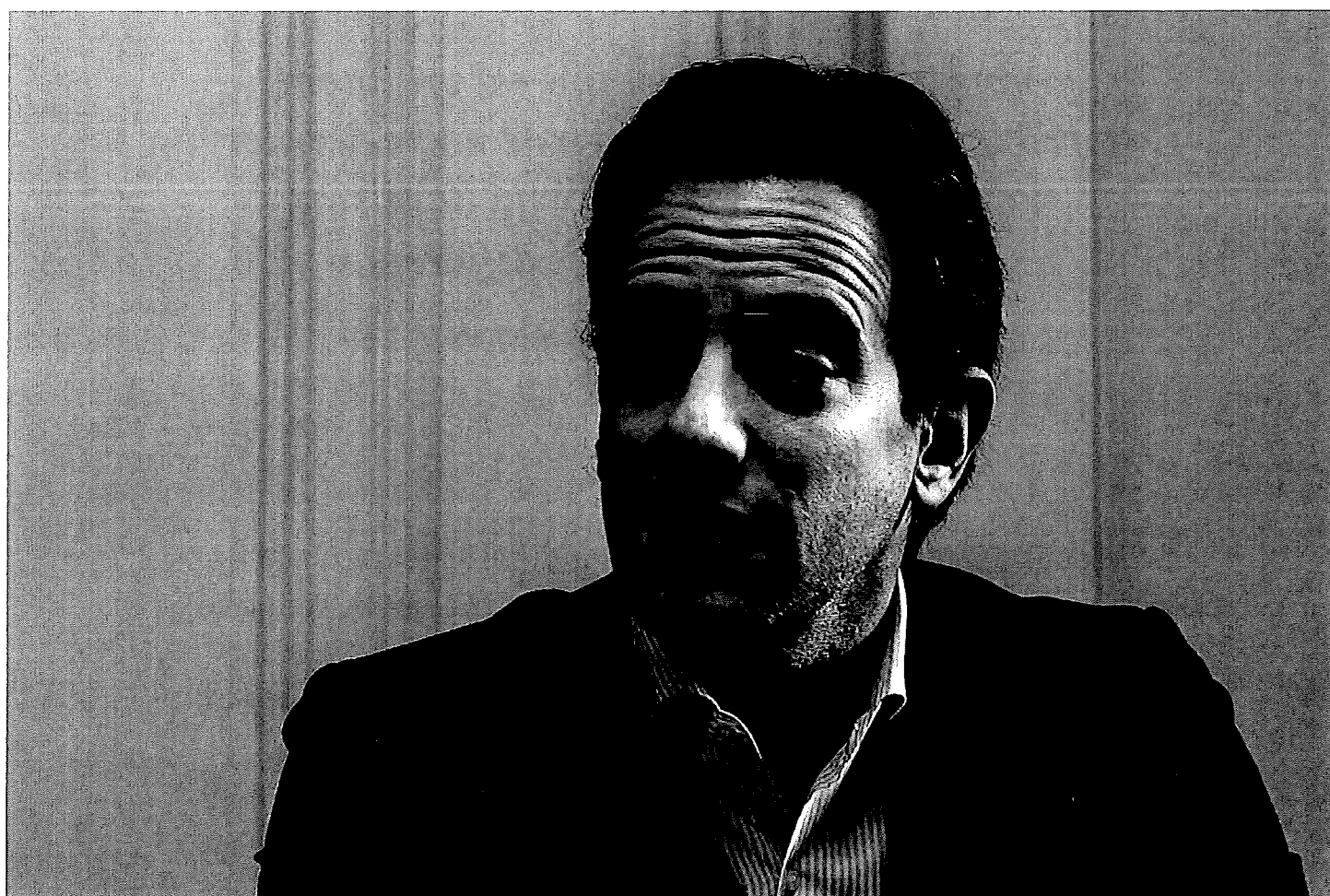
Christine, veuve du septuagénaire

Son époux a donc fini par se réveiller après plus d'un mois. «Il a arraché ses sondes, il a demandé qu'on le laisse tranquille. Il était furieux, témoigne Christine. Il était en colère contre moi, les médecins ont dû lui expliquer que ce n'était pas ma volonté. Ils ont alors compris que je disais la vérité.» S'en sont alors suivies des semaines de soins, à passer d'hôpital en hôpital, et de prise de médicaments pour le soulager. La tentative de rééducation n'a servi à rien, son cœur étant trop faible pour espérer une quelconque amélioration.

Acharnement «inacceptable»

Sa crainte de devenir grabataire s'était produite. «Dès qu'il a pu

parler un peu, il a dit qu'il voulait partir, en finir. Il n'était pas content qu'on ne l'ait pas laissé mourir», rapporte sa femme. Alors, aux soins palliatifs de l'hôpital de Beaumont, unité du CHUV, il se résout à faire appel à l'association Exit. Le mari de Christine est décédé le 25 septembre 2019, après trois mois de soins désespérés. Une fin qui reste une douleur vive pour sa veuve: «Dans cette histoire, ce qui est vraiment horrible, c'est qu'on nous a volé notre dernier moment. S'il s'était endormi dans son sommeil, cela aurait été différent. Là, il a dû boire la potion et attendre quatre minutes que la mort arrive.»



L'avocat genevois, M^e Thomas Barth, représente la veuve qui habite à Bulle (FR).

© Enrico Gastaldello

Avec son avocat genevois, M^e Thomas Barth, elle a saisi la Chambre patrimoniale vaudoise pour réclamer au CHUV des dommages et intérêts et des indemnités en réparation du tort moral. Mais, avant

tout, elle demande des réponses sur ce qui s'est vraiment passé et pourquoi on n'a pas respecté les volontés de son mari, déposées auprès de son médecin traitant. «C'est horrible, je ne le souhaite à personne. J'espère que ma triste expérience serve à d'autres, car cela ne doit pas se reproduire.»

«Cette affaire pose la question du processus interne appliqué par un établissement comme le CHUV. Il est inacceptable de s'acharner de cette manière.»

M^eThomas Barth, avocat de Christine

Pour l'avocat, «cette affaire pose la question du processus interne appliqué par un établissement comme le CHUV. Il est inacceptable de s'acharner de cette manière.» La rédaction de directives anticipées aurait dû éviter au retraité de vivre une telle épreuve. «Tout cela s'est fini par intervention d'Exit à l'hôpital, alors qu'on n'aurait jamais dû en arriver là. Ce n'était pas sa volonté et on aurait pu l'éviter en respectant simplement ce qu'avait souhaité cet homme, dont les dernières semaines ont été un véritable cauchemar», regrette M^e Barth.

Le CHUV regrette cette situation

Contacté, le CHUV indique ne pas pouvoir s'exprimer sur les cas individuels. «Nous avons eu des contacts avec l'épouse du patient, à qui nous avons exprimé toute notre sympathie, indique l'institution. Nous regrettons sincèrement que ce couple ait eu à vivre une telle situation. Conscients des difficultés rencontrées, nous avons à

cœur que ces souffrances soient prises en compte comme il se doit dans notre hôpital.» Le centre hospitalier assure chercher une solution à l'amiable lorsque la situation le permet.

Concernant le respect des directives anticipées, le CHUV précise qu'elles sont «applicables et doivent être respectées par les professionnels de la santé dans la mesure où elles leur sont connues. Il revient aux patients de communiquer leurs directives anticipées, qui sont alors enregistrées au dossier médical.»

* Prénom d'emprunt

Julien Culet est responsable de la rubrique Suisse-Monde-Economie et rédacteur en chef adjoint ad interim de «24 Heures». Il a rejoint la rubrique Suisse en 2018 en tant que correspondant à Genève pour «Le Matin Dimanche». Il a auparavant travaillé durant 5 ans au sein de la rédaction du «20 minutes». [Plus d'infos](#)

✕ @JulienClt

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

21 commentaires